

**CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
BARCELONE**

Ronda Universidad, 22 B, 4º  
08007 Barcelone

-----  
téléphone : 93 270.30.00  
télécopie : 93.270.30.49

E-mail : [info@consulfrance-barcelone.org](mailto:info@consulfrance-barcelone.org)

**DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE  
ANNEE 2012-2013  
LISTES DES PIECES JUSTIFICATIVES  
A FOURNIR A L'APPUI DU FORMULAIRE DE DEMANDE**

*Les familles fournissent les pièces justificatives correspondant à leur situation familiale et professionnelle. Prière de cocher les cases vous concernant et de disposer les photocopies dans l'ordre de la liste. **Attention : tout dossier incomplet, ou déposé hors délai, sera rejeté.** Merci pour votre compréhension.*

**GENERALITES**

- Demande sur papier libre précisant les motifs de la demande, la situation économique de la famille, ainsi que le moyen de transport utilisé par chaque boursier et la fréquentation ou non de la cantine
- Certificat de radiation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les familles arrivant de France (hormis pour les salariés détachés d'une entreprise dont le siège social est en France et qui continuent de pouvoir percevoir des allocations de la CAF : dans ce cas, fournir les relevés de la CAF indiquant le montant annuel des aides versées en 2011)
- Copie du livret de famille français (toutes les pages indiquant la filiation des parents et de tous les enfants)
- Copie des cartes consulaires du ou des parents français en cours de validité portant le nouveau numéro d'immatriculation NUMIC. Inscrire sur le formulaire le NUMIC du parent demandeur et du ou des enfants pour lesquels il est sollicité des bourses (si vous en disposez, sinon laissez la case vierge)
- Copie de la carte grise du ou des véhicules – « permiso de circulación »
- Copie du contrat de crédit contracté pour l'achat du ou des véhicules.

**LOGEMENT**

Pour les propriétaires :

- Copie de l'acte notarié d'achat (« escritura »)**
- Copie du tableau d'amortissement du prêt hypothécaire depuis le début de l'emprunt**
- Copie d'un reçu bancaire du paiement de la dernière « hipoteca »
- Attestation bancaire indiquant le montant du remboursement d'emprunt (intérets et capital) payé pour l'année 2011 (cuotas anuales de la hipoteca).

Pour les locataires :

- Copie du contrat de location **et** de la dernière quittance de loyer (ou du « recibo del banco »),

Pour les personnes logées gracieusement par la famille ou des amis :

- Attestation d'hébergement.

Pour les personnes occupant un logement de fonction :

- Attestation délivrée par l'employeur

- -

VOS REVENUS ANNUELS BRUTS

- Copie intégrale de l'avis d'imposition («Impuesto sobre la Renta de las Personas Físicas (IRPF)– Ejercicio 2010» ou Ejercicio 2011 si la demande est déposée en deuxième commission)
- Pour les familles arrivant de France ou d'un autre pays : Avis d'imposition des revenus perçus hors d'Espagne en 2011 (ou 2010 si vous n'avez pas encore le document fiscal correspondant à l'année 2011) **et** déclaration des revenus perçus en 2011 (si déjà déposée auprès du Trésor public du pays où vous résidez).
- Pour les bénéficiaires d'une aide financière de leurs proches : attestation sur l'honneur du tiers accordant l'aide et justificatifs de versement.

VOUS ETES SALARIE(E) OU AVEZ ETE SALARIE(E)

- « **Certificado de ingresos y retenciones de 2011** » (certificat délivré par l'employeur indiquant le salaire brut annuel perçu en 2011, précisant le montant annuel déduit d'une part pour la sécurité sociale, d'autre part pour l'impôt sur le revenu), **en cas d'impossibilité de l'obtenir : copie des 12 (ou 14) bulletins de salaire perçus en 2011**.
- Attestation de l'employeur de versement ou non versement d'avantages en nature** ou en espèces autres que ceux figurant sur les fiches de paye (chèques déjeuners, aide à la scolarité, logement mis à disposition, primes, véhicule de fonction, ...).
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire**

VOUS EXERCEZ OU AVEZ EXERCE UNE PROFESSION LIBERALE - « AUTONOMO »

- Copie de la déclaration trimestrielle de l'I.V.A. pour 2011** (fournir les 4 trimestres : modelo 300, 310 ou 311 et résumé annuel : modelo 390);
- Copie des déclarations trimestrielles de l'IRPF 2011** « pagos fraccionados » (fournir les 4 trimestres 2010).
- Bilan comptable de l'année 2011** « Balance de perdidas y ganancias »
- Copie du reçu bancaire justifiant le paiement des cotisations sociales** « autonomos » en 2011.

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI OU AU CHOMAGE

- Copie du certificat d'inscription à l'INEM **indiquant la durée d'indemnisation;**
- Attestation de l'INEM** indiquant le montant des prestations de chômage et/ou aides sociales perçues en 2011.
- Certificat de l'employeur précisant **le montant de l'indemnité de licenciement « finiquito »** ou attestation de non droit à indemnité.

VOUS ETES RETRAITE(E) OU PENSIONNE(E)

- Copie de la notification de la pension de retraite 2011
- En cas de décès de l'un des parents, copie des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin perçues en 2011

PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER (DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT)

- « **Certificado de titularidad de bienes de ámbito nacional** » au nom de chacun des deux parents **même négatif**, à demander au service du Cadastre (service gratuit pour ceux qui n'ont pas de patrimoine). Ce document ne peut être demandé par téléphone. Vous pouvez l'obtenir par courrier électronique [www.catastro.minhac.es](http://www.catastro.minhac.es) après avoir demandé un numéro de code personnel au service. Ce numéro de code peut être utilisé ultérieurement sans avoir à vous déplacer.

- Pour la Catalogne : Service Central à Barcelone : Travesera de Gracia, 58 – BARCELONE - Tél. : 902 37 36 35  
 - Pour l'Aragon : Calle Albareda, 16 – 50004 SARAGOSSE – Tél. 976 76 98 10  
 - Pour Palma de Majorque : Calle Gaspar Sabater, 3 - 07010 - PALMA DE MALLORCA – Tél : 971 6270 01  
 - Pour Ibiza : C/ Madrid, 64 – 07800 IBIZA – Tél : 971 19 41 70

**Attention : Le certificat établi par le Registro de la propiedad n'est pas valable.**

- Copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus en 2011, si vous en percevez** : contrat de bail ou quittances de loyer de l'année 2011.
- Attestation bancaire du montant de votre épargne (économies) et des intérêts annuels (année 2011) correspondant à cette épargne, si vous avez de l'épargne.**
- Documents justificatifs du montant de vos placements financiers et des revenus financiers correspondant à ces placements, perçus en 2011, si vous en percevez** : documents précisant la valeur des placements financiers détenus (actions, obligations, assurances-vie, etc).

SELON LA SITUATION FAMILIALE
------------------------------

Personnes divorcées, séparées et/ou ayant recomposé leur foyer :

- Copie du Jugement de divorce ou décision judiciaire de séparation et « convenio regulador »
- Copie du reçu bancaire de **pension alimentaire perçue** ou à défaut, déclaration sur l'honneur de non perception de la pension alimentaire de l'autre parent accompagnée du recours devant les tribunaux réclamant la pension.
- Attestation bancaire de **versement de pension alimentaire**.
- Si le jugement ne précise pas quel parent doit assumer les frais de scolarité : fournir les justificatifs des revenus (salaires, ...) et des charges (loyer, pension alimentaire,...) du parent n'ayant pas la garde de l'enfant.**
- En cas de reconstitution du foyer : fournir les justificatifs des revenus et des charges du nouveau concubin(e) (en lieu et place des revenus et charges du parent n'ayant pas la garde de l'enfant).**

Autres situations :

- Pour les parents célibataires : attestation sur l'honneur de ne pas vivre en concubinage**
- Copie du jugement de tutelle, si la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents ;

Charges relatives à des membres de votre famille :

- Copie des justificatifs en cas de paiement de frais de garde d'enfants déclarés, de traitements médicaux importants, de personne à charge (par exemple un ascendant(e) ou une personne handicapé(e) à charge).
- Enfant à charge scolarisé en France : copie de la carte d'étudiant 2011/2011 ou certificat de scolarité de l'école. En octobre 2012, vous devrez fournir la copie du certificat de scolarité ou la copie de la carte d'étudiant pour l'année universitaire 2012/2013**